

**A l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les mutilations sexuelles féminines, Marlène Schiappa a annoncé sur Europe 1 avoir commandé jeudi une étude à deux chercheuses sur la question de l'excision en France, pour "quantifier ce phénomène" dans le pays.**

### **INTERVIEW**

Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, a dévoilé sur Europe 1 avoir commandé jeudi 6 février, Journée internationale de lutte contre les mutilations sexuelles féminines, une étude sur la question de l'excision dans l'Hexagone, qui toucherait plus de 60.000 femmes. Cette mutilation sexuelle peut entraîner de nombreuses conséquences sanitaires et psychiques graves.

"Nous commandons aujourd'hui une étude à deux chercheuses de l'université de Nice et de Paris 1, Marie Lesclingand et Armelle Andro, qui vont travailler sur la question de l'excision. Parce qu'en France, on a beaucoup de mal à obtenir des chiffres très clairs", détaille la secrétaire d'Etat. "Certains disent qu'il y aurait 60.000 femmes qui vivraient excisées, d'autres parlent de 200.000".

## **"Quantifier le phénomène"**

Marlène Schiappa souhaite, grâce à cette étude, en savoir plus sur "qui sont ces filles et ces femmes, si elles ont été excisées en France ou à l'étranger - ce qui est interdit dans les deux cas", rappelle-t-elle. Car procéder à une excision, "même en-dehors du sol français, sur une citoyenne française, quel que soit son âge, est passible de poursuites". La loi du 4 avril 2006 interdit en effet l'excision.

